

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis N°10-2022
au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à
l'implémentation de la gestion électronique des documents (GED) au sein de
l'Administration**

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 18 Septembre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 10-2022 s'est réunie à Castelmont, le 6 septembre 2022, de 18h30 à 19h45, dans la composition suivante :

La Municipalité est représentée par M. le Syndic Alain Gilliéron et accompagnée de Mme Isabelle Neuhaus Alghisi, secrétaire municipale.

La commission est composée de :

- Lumia Claramunt (PLR), confirmée dans sa fonction de présidente,
- Olivier Amblet (VER), rapporteur,
- Maryline Drapel (PSIG),
- Jean-Jacques Favre (UDC),
- Camille Jeanmonod (VER),
- Geneviève Nosedà Guignard (PSIG),
- Marianne Seppey (LCVL).

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

M. le Syndic et Madame la secrétaire Municipale rappellent le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants :

La municipalité souhaite reprendre le projet démarré il y a plusieurs années concernant la GED. La nouvelle équipe est motivée à finir l'implémentation du projet.

Une approche un peu différente est imaginée pour garantir le succès de cet investissement. Là où le précédent projet prenait comme départ les archives (sans rapport avec le site prilly.ch) le nouveau projet met l'accent sur la gestion des données en cours d'utilisation.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis N°10-2022
au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à
l'implémentation de la gestion électronique des documents (GED) au sein de
l'Administration**

Les archives sont certes tout aussi importantes, mais il s'agit de données « inertes ». Les données en cours d'utilisation sont les plus importantes quand on parle d'une GED. Le projet commence par une analyse de l'existant, afin de mettre en place une structure commune aux différents services. « C'est un sacré challenge quand on pense à la variété des services ! Imaginons par exemple les différences entre le service des travaux et le service des jeunes. » Le challenge est donc de trouver un langage commun, afin que chacun puisse s'y retrouver dans son service, mais aussi dans d'autres endroits, si nécessaire.

L'objet du préavis concerne la mise en place du software ELO acquis en 2016, et dont la maintenance est payée depuis cette date. Il s'agira d'engager une équipe externe car les ressources sont insuffisantes en interne.

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

Question : Où s'est arrêté le projet en 2019 ?

Réponse : Le logiciel a été acquis et la structure de l'arborescence créée.

Q : En assumant que le projet reprend le préavis 02-2016, réactualisé avec une petite plus-value, quelle est la cause de l'échec ?

R : Il y a effectivement un surcoût. Il a été très dur de mettre en place la précédente équipe. Nous avons perdu du temps car le projet a été stoppé, mais on va en gagner maintenant, car l'équipe est motivée. Le présent préavis est la suite de ce qui a été voté il y a six ans. A noté également que le préavis 02-2016 contient de nombreux points concernant l'informatique, pas uniquement la GED. Le projet de GED n'a pas été finalisé en 2019 et l'archiviste est parti.e cette année-là. Il y a eu également quelques soucis budgétaires, qui ne permettait pas d'engager des ressources supplémentaires. Le présent préavis est la suite de ce qui a été voté il y a six ans.

Q : Ce qui a été voté il y a 6 ans, est-ce toujours d'actualité ?

R : Rien n'est obsolète.

Q : N'avez-vous pas peur que cela crée du travail en plus, au lieu de travail en moins ?

R : Non, nous avons contacté une société experte pour éviter cela. Certaines communes sont empêtrées, mais principalement car ils ont implanté des solutions partielles. Ils sont stoppés à mi-chemin.

Q : Jusqu'où allons-nous numériser les archives et quelle est la pérennité ?

R : La GED n'est pas un système d'archivage. L'idée c'est que l'on exporte en une fois tous les documents sur le serveur dans l'outil GED. Les gens iront piocher les documents dans ce dossier lorsqu'ils en ont besoin. Après une certaine période, les documents qui n'ont pas été accédés seront archivés. Il faut différencier l'outil GED et l'archivage des données. La GED permet de documenter les pièces reçues. On les numérise, on sait combien de temps on doit les garder. Pour chaque document, il y a une durée de conservation. C'est également un gros travail en amont de préparer cela.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis N°10-2022
au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à
l'implémentation de la gestion électronique des documents (GED) au sein de
l'Administration**

Q : Est-ce qu'on retrouvera facilement un document de 2008 ? Allons-nous retrouver facilement un préavis par exemple ?

R : La GED ne concerne pas les archives sur le site de Prilly, mais la ville y travaille.

Q : Quelle est la différence entre GED et archives ?

R : Il y a un sous-sol exprès pour les archives. C'est possible de les visiter à l'occasion d'ailleurs. Cela ne fait pas partie de la GED. Nous avons trois types d'Archives. Les intermédiaires, les archives définitives et les archives patrimoniales. Pour l'instant, nous stockons tout sur papier. Nous avons regardé s'il était possible de faire certifier la GED (i.e. pour aller devant un tribunal). Aujourd'hui, cela n'existe pas au niveau des administrations publiques.

Q : Par rapport au préavis 02-2016, qu'est-ce qui a été dépensé, et qu'est-ce qui reste de ce qui a été voté ?

R : L'outil a été acquis. Ce que l'on a perdu, c'est le coût de la licence d'un produit pas utilisé. Est-ce qu'il reste plus d'argent que ce qui a été voté. Le préavis 02-2016 concernait seulement le hardware et les licences. Cent-mille francs ont été dépensé dans l'achat de matériel, pour ce qui concerne la GED.

Q : Est-ce que la version est toujours actuelle ?

R : Il y a une nouvelle version qui doit être déployée

Q : Est-ce que se sera stocké dans le cloud ?

R : Non, la ville de Prilly dispose de ses propres serveurs « on-premise ».

Q : Y-a-t-il un système de backup en place ?

R : Le backup de données est fait régulièrement, en tout cas une fois par jour.

Q : Est-ce que la conduite est soumise au marché public ?

R : Cela ne l'est pas car la partie dédiée à un prestataire est inférieure à deux-cent-cinquante-mille francs.

Q : C'est un ambitieux projet sur deux ans, est-ce qu'il est réaliste ?

R : Si on tire un projet au-delà de deux ans, les gens s'essouffent. Donc il faut mettre un coup de collier et avancer rapidement. Au niveau de notre prestataire, il n'y a aucun problème. C'est plutôt au niveau de l'administration que nous devons prioriser ces tâches.

Q : Y aura-t-il des groupes de travail ? Est-ce qu'il y aura un utilisateur clé par service pour suivre le projet ou est-ce plutôt au niveau des responsables de services ?

R : Oui, il y aura des groupes de travail impliquant des utilisateurs réguliers de la nouvelle plateforme (Chef.fe.s de services ou collaborateur.trice.s). L'idée est surtout d'avoir deux services pilotes. Le service des Finances et le service Domaine et Bâtiments. Ce sont de gros services qui ont des besoins très différents, ce qui est une bonne chose.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis N°10-2022
au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à
l'implémentation de la gestion électronique des documents (GED) au sein de
l'Administration**

Q : Qui va diriger le projet, est-ce que ce sera fait en interne ou externe ?

R : La secrétaire municipale aura une part importante dans ce projet.

Cette personne, ainsi que deux autres ressources à l'interne se sentent prêtes à relever le défi dans les conditions actuelles, épaulées par des acteurs externes.

Q : Quand on parle du support ponctuel pour expertise archivistique, est-ce qu'on entend ce montant sur une année ou plusieurs années ?

R : Le but c'est de faire appel à un expert dans le domaine afin de renforcer la pertinence de nos décisions. Le budget prévu nous paraît suffisant.

Q : Pour le poste « Gestion de projet, budget transverse », Le chiffre 90, est-ce des jour/homme ? en quoi cela consiste-t-il ?

R : cela concerne des gens de la commune et de l'ECA, il est réparti sur l'entier du projet.

Q : On ne parle pas de livrable dans les différentes étapes ? Est-ce que des livrables vont être créés par le prestataire ?

R : Oui, tout à fait, par exemple de la documentation pour expliquer le « langage commun » ou l'utilisation de la GED, et des formations...

Q : Ce nouveau projet va augmenter la charge de travail des employés. Doit-on s'attendre à une augmentation du taux d'activité ?

R : Non, nous jonglerons avec les cahiers des charges.

Q : Est-ce que cela permettra de gagner de l'argent en utilisant moins de papier ?

R : Probablement pas, mais on pourra en revanche optimiser des processus.

Q : Est-ce que les accès seront compartimentés ?

R : Les données sensibles, oui. Sinon, l'idée est plutôt de viser une meilleure collaboration.

Q : A part Elca, qui est engagé ?

R : Un certain pourcentage d'un employé du service informatique. Les points concernant les autres prestataires externes n'ont pas encore été attribués.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, Mme la Présidente remercie Monsieur le Syndic et Madame la Secrétaire Municipale qui quittent la salle.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis N°10-2022
au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à
l'implémentation de la gestion électronique des documents (GED) au sein de
l'Administration**

3. Délibérations et amendements

En préambule, les commissaires sont d'accord que six ans après le précédent préavis, et suite à l'arrêt des travaux depuis 2019, c'est une bonne idée de relancer le projet, surtout si des personnes se motivent à le mener à bien.

Un·e commissaire ne se sent pas satisfait de la réponse concernant le projet 02-2016. Une discussion suit. Des problèmes financiers ont été évoqués, le départ de l'archiviste, ainsi qu'une absence de motivation de mener à bien ce projet. Le projet s'est arrêté en 2019. Il a été évoqué une période financière spéciale. Un·e commissaire évoque des articles de journaux relatifs qui auraient paru dans ces années-là. Occupée au calcul des coûts total de la GED, la commission arrive au calcul suivant : le coût total du projet en y incluant ce préavis est d'environ :

- CHF 100'000 du préavis 02-2016
- CHF 300'000 de ce préavis
- CHF 180'000 de maintenance annuelle depuis 2016.

Soit un total d'environ CHF 580'000. Il est relevé qu'ayant acquis l'outil, il faut maintenant l'utiliser.

Un·e commissaire témoigne que dans ce domaine, il arrive souvent que le client n'a pas les ressources pour cet accompagnement au changement. Il apparaît que dans ce cas, cela a été prévu. Un·e commissaire apprécie que la dimension humaine soit considérée dans ce projet. Il lui semble que tous les paramètres ont été pris en compte.

Un·e commissaire s'étonne de se retrouver si ans après dans cette situation et se demande pourquoi personne n'a réagi en 2018, et comment faire pour que cela ne se reproduise pas ? Il est suggéré de demander ponctuellement des nouvelles du projet. Cela pourrait être à la COGEST de demander ce genre de contrôle. Un·e commissaire relève qu'en tant que conseiller, nous avons toujours le droit de demander, soulignant que c'est même un devoir.

Un·e commissaires se demande si cela ne va pas provoquer une augmentation de personnel, car il y a eu déjà plusieurs augmentations de personnel. Est émise l'hypothèse que la ligne support ponctuel a été calculée pour cela. Un·e commissaire relève qu'il est bien de faire appel à une équipe externe pour éviter les soucis rencontrés dans d'autres communes. Le projet repose beaucoup sur Mme la Secrétaire Municipale et un·e commissaire se demande qui pourrait la seconder en cas de problème. Faudrait-il un montant pour la décharger ? La discussion se porte sur les éventuels signes de surcharge, mais aucun n'apparaît clairement. Il semble que l'informaticien, l'archiviste et la secrétaire municipale pourront partager les connaissances et la charge de ce projet. Il semble donc à la commission que ce projet ne requiert pas d'ETP supplémentaire, suivant en cela le préavis.

Le préavis semble bien ficelé, le budget a l'air correct. Le montant pour du consulting est honnête. La somme totale est correcte. C'est bien de pouvoir commencer une suite à ce qui n'a jamais pu se faire. Enfin, c'est une bonne chose de relancer ce projet avec des personnes motivées.

**Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis N°10-2022
au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à
l'implémentation de la gestion électronique des documents (GED) au sein de
l'Administration**

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité de 7 voix pour qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 19h45.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 10-2022
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.- destiné à l'implémentation de la gestion électronique des documents (GED) au sein de l'Administration ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 30'000.-- par année au compte 3313.000-1100 Section Administration générale ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt au compte 3909.000.1100 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Au nom de la commission :

Lumia Claramunt, Présidente Olivier Amblet, Rapporteur